



Guide pratique de la prévention des risques en entreprise

Les fondamentaux
pour protéger vos collaborateurs
et répondre à vos obligations réglementaires



AVANT-PROPOS

Pourquoi la prévention est aujourd'hui un enjeu stratégique ?

La santé et la sécurité au travail sont aujourd'hui des enjeux majeurs pour toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité.

Chaque jour, des femmes et des hommes sont exposés à des risques qui peuvent avoir des conséquences importantes, tant sur leur santé que sur la performance de leur entreprise.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité. Dans la grande majorité des cas, ils peuvent être évités grâce à une politique de prévention adaptée, une bonne organisation et des collaborateurs correctement formés.

Au-delà des obligations réglementaires, la prévention des risques professionnels constitue un véritable investissement. Elle contribue à protéger les salariés, à améliorer les conditions de travail, à réduire les coûts liés aux accidents, à préserver les compétences de l'entreprise et à développer une culture de la sécurité partagée par tous.

Parce que la réglementation évolue, que les métiers se transforment et que de nouveaux risques apparaissent, il est essentiel de disposer de repères simples, fiables et facilement accessibles.

C'est dans cet esprit que SP FORMA a conçu ce guide pratique.

Son objectif est de vous accompagner dans la compréhension des principaux risques professionnels, de vous rappeler les fondamentaux de la prévention et de vous apporter des conseils concrets pour renforcer la sécurité au sein de votre organisation.

Vous y découvrirez les principes essentiels de la prévention, les obligations de l'employeur, les principaux risques rencontrés dans les entreprises, ainsi que les bonnes pratiques permettant de protéger efficacement les collaborateurs.

Ce guide n'a pas vocation à se substituer aux textes réglementaires ni à répondre à toutes les situations particulières. Il constitue un support pédagogique destiné à sensibiliser, informer et accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention.

Chez SP FORMA, nous sommes convaincus que la sécurité ne se résume pas au respect de la réglementation. Elle repose avant tout sur l'anticipation, la prévention, la formation et l'engagement de chacun.

Nous espérons que ce guide vous apportera des réponses utiles, des repères concrets et des pistes d'action pour faire de la prévention un véritable levier de performance durable.

Bonne lecture.
SP FORMA

SOMMAIRE

Chapitre 1

Comprendre la prévention des risques professionnels

- Qu'est-ce que la prévention ?
- Les enjeux humains
- Les enjeux économiques
- Les enjeux juridiques
- Les chiffres clés des accidents du travail en France

Chapitre 2

Les obligations de l'employeur

- Le Code du travail
- L'obligation de sécurité
- Les responsabilités civiles et pénales
- Le rôle des managers
- Le rôle des salariés

Chapitre 3

Les principes généraux de prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux protections collectives
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Chapitre 4

Évaluer les risques professionnels

- Identifier les dangers
- Évaluer les risques
- Le DUERP
- Mettre en place un plan d'actions
- Mettre à jour son évaluation

Chapitre 5

Les accidents du travail

- Définition
- Causes fréquentes
- Coût humain
- Coût financier
- Déclaration
- Analyse des accidents

SOMMAIRE

Chapitre 6

Les maladies professionnelles

- Définition
- TMS
- Burn-out (en précisant le cadre réglementaire)
- Amiante
- Agents CMR
- Exposition au bruit
- Vibrations

Chapitre 7

Les principaux risques professionnels

- Les risques liés à la manutention manuelle
- Les risques liés à la conduite d'engins (CACES®)
- Les risques électriques
- Les risques liés aux travaux en hauteur
- Les travaux à proximité des réseaux (AIPR)
- Les espaces confinés (CATEC®)
- Les risques chimiques
- Les agents CMR
- Les atmosphères explosives (ATEX)
- L'amiante

Chapitre 8

Former et sensibiliser les salariés

- Pourquoi former les salariés ?
- Les formations en prévention
- Le Sauveteur Secouriste au Travail
- Informer et sensibiliser les salariés
- Faire vivre la prévention au quotidien

Chapitre 9

Les équipements de protection (EPI et EPC)

- Les Équipements de Protection Collective
- Les Équipements de Protection Individuelle
- Les obligations de l'employeur
- Les obligations des salariés
- Pourquoi privilégier les EPC ?

SOMMAIRE

Chapitre 10

Mettre en place une démarche de prévention durable

- Évaluer régulièrement les risques
- Impliquer les équipes
- Faire vivre le DUERP
- Développer une culture de la prévention
- Faire de la prévention un investissement

Conclusion

Créer une véritable culture de la prévention.



Chapitre 1

Comprendre la prévention des risques professionnels

« La prévention des risques professionnels constitue le premier levier d'une entreprise performante, responsable et durable. Bien plus qu'une obligation réglementaire, elle traduit une volonté de protéger les femmes et les hommes qui contribuent chaque jour à son activité. »

Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?

La prévention des risques professionnels désigne l'ensemble des mesures mises en œuvre pour préserver la santé physique et mentale des salariés tout au long de leur activité professionnelle.

Son objectif est d'identifier les dangers présents dans l'entreprise, d'évaluer les risques auxquels les collaborateurs peuvent être exposés et de mettre en place les actions nécessaires pour éviter les accidents du travail, prévenir les maladies professionnelles et améliorer durablement les conditions de travail.

Contrairement à une idée reçue, la prévention ne consiste pas à intervenir uniquement après un accident. Elle repose avant tout sur une démarche d'anticipation. Observer les situations de travail, analyser les risques, adapter les équipements, organiser les postes de travail et former les salariés sont autant d'actions qui permettent de réduire considérablement les risques professionnels.

Cette démarche concerne toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou leur effectif. Qu'il s'agisse d'une entreprise industrielle, d'un chantier du BTP, d'une collectivité, d'un entrepôt logistique, d'un commerce ou d'un bureau, la prévention fait partie intégrante du management de l'entreprise.

Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue : les activités évoluent, les matériels changent, la réglementation se renforce et de nouveaux risques apparaissent. La prévention doit donc être régulièrement réévaluée afin de rester efficace.

Les enjeux humains

Avant d'être une question réglementaire ou financière, la prévention est avant tout un enjeu humain.

Derrière chaque accident du travail se trouve une personne dont la vie peut être durablement bouleversée. Une chute, une électrisation, une exposition à un produit dangereux ou un trouble musculosquelettique peuvent entraîner des conséquences importantes, tant sur le plan physique que psychologique.

Les répercussions dépassent souvent le seul salarié concerné. Elles touchent également sa famille, ses collègues et l'organisation de l'entreprise.

Mettre en place une véritable politique de prévention permet de protéger les collaborateurs, de préserver leur santé et d'améliorer leur qualité de vie au travail. C'est également un facteur de motivation, de fidélisation et de cohésion des équipes.

Une entreprise qui fait de la sécurité une priorité démontre son engagement envers ses salariés et contribue à instaurer un climat de confiance durable.

Les enjeux économiques

Les accidents du travail et les maladies professionnelles représentent un coût important pour les entreprises.

Au-delà des dépenses directement liées à l'accident (arrêt de travail, remplacement du salarié, réparation du matériel ou augmentation des cotisations), il existe de nombreux coûts indirects souvent sous-estimés :

- désorganisation des équipes ;
- retards de production ;
- baisse de productivité ;
- perte de savoir-faire ;
- temps consacré aux démarches administratives ;
- dégradation de l'image de l'entreprise ;
- insatisfaction des clients.

Investir dans la prévention permet de limiter ces conséquences et de renforcer la performance globale de l'entreprise.

Une politique de prévention efficace contribue également à réduire l'absentéisme, améliorer la qualité des prestations et développer une véritable culture de la sécurité.

La prévention ne doit donc pas être considérée comme une contrainte ou une dépense supplémentaire, mais comme un investissement rentable sur le long terme.

Les enjeux juridiques

La prévention des risques professionnels est encadrée par le Code du travail, qui impose à l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Cette obligation se traduit notamment par :

- l'identification et l'évaluation des risques professionnels ;
- la mise en place d'actions de prévention adaptées ;
- l'information et la formation des salariés ;
- la mise à disposition d'équipements de travail conformes et entretenus ;
- la fourniture d'équipements de protection individuelle lorsque cela est nécessaire ;
- l'adaptation permanente des mesures de prévention en fonction de l'évolution des situations de travail.

En cas de manquement à ces obligations, la responsabilité de l'employeur peut être engagée, avec des conséquences civiles, pénales ou financières.

Respecter la réglementation ne constitue toutefois qu'un point de départ. Une véritable culture de prévention va bien au-delà des obligations légales et s'inscrit dans une démarche globale de management de la sécurité.

Les chiffres clés des accidents du travail en France

Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'accidents du travail sont reconnus en France. Ils concernent tous les secteurs d'activité, même si certains métiers restent davantage exposés.

Les principales causes d'accidents sont notamment :

- les manutentions manuelles ;
- les chutes de plain-pied ;
- les chutes de hauteur ;
- les accidents liés aux véhicules et aux engins de manutention ;
- l'utilisation de machines et d'outils ;
- les risques électriques ;
- l'exposition à des substances dangereuses.

Ces chiffres rappellent que la prévention est l'affaire de tous et qu'aucune entreprise n'est totalement à l'abri d'un accident.

Ils démontrent également qu'une grande partie des accidents pourrait être évitée grâce à une meilleure anticipation des risques, à une organisation adaptée et à des collaborateurs régulièrement sensibilisés et formés.

✓ À retenir

- La prévention consiste à anticiper les risques avant qu'un accident ne survienne.
- Elle concerne toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité.
- Les enjeux de la prévention sont humains, économiques et juridiques.
- Une démarche de prévention efficace repose sur l'évaluation des risques, l'organisation du travail, la sensibilisation et la formation.
- Investir dans la prévention, c'est protéger durablement les collaborateurs et améliorer la performance de l'entreprise.



Conseil SP Forma

La sécurité ne se construit pas uniquement avec des équipements ou des procédures. Elle repose avant tout sur une démarche collective, dans laquelle chaque salarié connaît les risques liés à son activité et adopte les bons réflexes au quotidien.

Faire vivre la prévention au sein de l'entreprise, c'est créer un environnement de travail plus sûr, plus serein et plus performant.



Le saviez-vous ?

Les coûts indirects d'un accident du travail (désorganisation des équipes, retards de production, remplacement du salarié, perte de productivité, temps de gestion...) sont souvent largement supérieurs aux coûts directs.

C'est pourquoi les entreprises qui investissent dans la prévention améliorent non seulement la sécurité de leurs collaborateurs, mais également leur performance globale.

Chapitre 2

Les obligations de l'employeur

La santé et la sécurité des salariés ne relèvent pas uniquement du bon sens : elles constituent une obligation légale pour tout employeur.

Quelle que soit la taille de l'entreprise, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger ses collaborateurs et prévenir les risques professionnels. Cette responsabilité s'applique à tous les secteurs d'activité et concerne aussi bien les grandes entreprises que les TPE et PME.

Le Code du travail

Le Code du travail fixe les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Il impose à chaque employeur de mettre en œuvre une démarche de prévention adaptée aux risques présents dans son entreprise. Cette démarche repose notamment sur l'identification des dangers, l'évaluation des risques, la mise en place de mesures de prévention et la formation des salariés.

Le respect de ces obligations contribue à protéger les collaborateurs, mais aussi à assurer la conformité de l'entreprise avec la réglementation.

L'obligation de sécurité

L'employeur a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Concrètement, cela signifie qu'il doit notamment :

- évaluer les risques professionnels ;
- mettre en œuvre des actions de prévention ;
- informer et former les salariés aux risques liés à leur activité ;
- fournir des équipements de travail adaptés et entretenus ;
- mettre à disposition les équipements de protection individuelle lorsque cela est nécessaire ;
- adapter les mesures de prévention en fonction de l'évolution des activités.

La prévention doit être intégrée au fonctionnement quotidien de l'entreprise et faire l'objet d'un suivi régulier.

Les responsabilités civiles et pénales

En cas d'accident du travail ou de manquement à ses obligations, la responsabilité de l'employeur peut être engagée.

Selon les situations, les conséquences peuvent être civiles, pénales ou financières.

Au-delà des sanctions éventuelles, un accident peut avoir des conséquences importantes pour les salariés, l'entreprise et son dirigeant.

Mettre en œuvre une véritable politique de prévention permet de limiter ces risques et de démontrer que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la sécurité des collaborateurs.

Le rôle des managers

Les managers jouent un rôle essentiel dans la prévention des risques.

Au quotidien, ils veillent au respect des consignes de sécurité, s'assurent de l'utilisation des équipements adaptés et sensibilisent les équipes aux bonnes pratiques.

Ils sont également les premiers à pouvoir détecter une situation dangereuse, signaler un dysfonctionnement ou proposer des actions d'amélioration.

Une prévention efficace repose sur l'implication de l'encadrement à tous les niveaux de l'entreprise.

Le rôle des salariés

La sécurité est une responsabilité partagée.

Chaque salarié doit prendre soin de sa santé et de sa sécurité, ainsi que de celles des personnes susceptibles d'être concernées par ses actions.

Il lui appartient notamment de :

- respecter les consignes de sécurité ;
- utiliser correctement les équipements mis à sa disposition ;
- porter les équipements de protection individuelle lorsque cela est nécessaire ;
- signaler toute situation dangereuse ou tout matériel défectueux ;
- participer aux formations et appliquer les bonnes pratiques enseignées.

La prévention est l'affaire de tous. Plus chacun est acteur de sa sécurité, plus les risques d'accident diminuent.

✓ À retenir

- Tout employeur a une obligation légale de protéger la santé et la sécurité de ses salariés.
- La prévention repose sur l'évaluation des risques, l'information, la formation et la mise en place de mesures adaptées.
- La responsabilité de l'employeur peut être engagée en cas de manquement.
- Les managers ont un rôle clé dans l'application des règles de sécurité.
- Chaque salarié est également acteur de sa propre sécurité et de celle de ses collègues.



Conseil SP Forma

La meilleure façon de respecter vos obligations est d'anticiper plutôt que de subir.

Évaluer régulièrement les risques, former vos collaborateurs et sensibiliser vos équipes permet de réduire les accidents, de protéger vos salariés et de sécuriser durablement votre activité.



Le saviez-vous ?

Une politique de prévention efficace ne repose pas uniquement sur des règles écrites. Elle dépend aussi de l'implication quotidienne de l'ensemble des acteurs de l'entreprise : dirigeant, encadrement et salariés. Lorsque chacun adopte les bons réflexes, les risques d'accidents diminuent significativement.

Chapitre 3

Les 9 principes généraux de la prévention

Les neuf principes généraux de prévention constituent le socle de toute démarche de prévention des risques professionnels. Inscrits dans le Code du travail, ils permettent aux employeurs de mettre en place des actions efficaces pour protéger leurs salariés. L'objectif est simple : agir le plus en amont possible afin de supprimer ou de réduire les risques avant qu'un accident ne survienne.

1. Éviter les risques

La meilleure prévention consiste à supprimer le danger lorsqu'il est possible de le faire. Exemple : remplacer une intervention en hauteur par une opération réalisée depuis le sol.

2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités

Lorsque le risque ne peut pas être supprimé, il doit être identifié et évalué afin de mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Exemple : analyser les risques liés à la circulation des chariots élévateurs dans un entrepôt.

3. Combattre les risques à la source

Il est préférable d'agir directement sur l'origine du danger plutôt que de protéger uniquement les salariés.

Exemple : installer une aspiration des poussières directement sur une machine plutôt que de se limiter au port d'un masque.

4. Adapter le travail à l'homme

Les postes de travail doivent être conçus pour limiter la fatigue, les contraintes physiques et les gestes répétitifs.

Exemple : installer une table de travail réglable en hauteur afin d'améliorer la posture des opérateurs.

5. Tenir compte de l'évolution de la technique

Les équipements, les méthodes de travail et les technologies évoluent. L'entreprise doit s'appuyer sur ces innovations pour améliorer la sécurité.

Exemple : remplacer un ancien équipement par une machine plus récente équipée de dispositifs de sécurité intégrés.

6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins

Lorsque cela est possible, il convient de privilégier des produits ou des procédés moins dangereux.

Exemple : utiliser un produit de nettoyage moins nocif pour les salariés et pour l'environnement.

7. Planifier la prévention

La prévention ne s'improvise pas. Elle doit être organisée, suivie et intégrée dans le fonctionnement de l'entreprise.

Exemple : planifier les formations sécurité, les vérifications réglementaires et les actions de sensibilisation tout au long de l'année.

8. Donner la priorité aux protections collectives

Les protections collectives doivent toujours être privilégiées avant les équipements de protection individuelle.

Exemple : installer un garde-corps autour d'une zone en hauteur avant de demander aux salariés de porter un harnais.

9. Donner les instructions appropriées aux salariés

Les salariés doivent être informés, formés et sensibilisés aux risques liés à leur activité.

Exemple : former un nouveau collaborateur à la conduite d'un chariot élévateur avant sa prise de poste.

✓ À retenir

- Les 9 principes généraux de prévention constituent la base de toute démarche de prévention.
- L'objectif est d'agir en priorité sur les causes des risques.
- Les protections collectives doivent être privilégiées aux protections individuelles.
- La formation et la sensibilisation des salariés sont indispensables.
- Une prévention efficace est une prévention anticipée, organisée et régulièrement mise à jour.



Conseil SP Forma

La prévention est plus efficace lorsqu'elle suit un ordre logique : supprimer le risque lorsque c'est possible, le réduire lorsqu'il ne peut être supprimé et, en dernier recours, protéger les salariés. Cette approche permet de construire une prévention durable et réellement efficace.



Le saviez-vous ?

Le port d'un équipement de protection individuelle (casque, gants, harnais, lunettes, etc.) est considéré comme la dernière mesure de prévention. Avant d'y recourir, il est toujours préférable de supprimer le risque ou de mettre en place une protection collective lorsque cela est possible.

Chapitre 4

Évaluer les risques professionnels

L'évaluation des risques professionnels est la pierre angulaire de toute démarche de prévention. En effet, il est impossible de mettre en place des actions efficaces sans avoir préalablement identifié les dangers présents dans l'entreprise.

Cette démarche permet d'anticiper les situations à risque, de protéger les salariés et de répondre aux obligations réglementaires.

Identifier les dangers

La première étape consiste à repérer tous les dangers susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la sécurité des salariés.

Ces dangers peuvent être de différentes natures :

- risques de chute ;
- manutentions manuelles ;
- circulation des véhicules et engins ;
- utilisation de machines ou d'outils ;
- risques électriques ;
- produits chimiques ;
- bruit ;
- risques psychosociaux ;
- incendie ou explosion.

L'identification des dangers doit être réalisée au plus près du terrain, en associant les salariés qui connaissent le mieux leurs conditions de travail.

Évaluer les risques

Une fois les dangers identifiés, il est nécessaire d'évaluer le niveau de risque. Cette évaluation consiste à déterminer :

- la probabilité qu'un accident ou un incident survienne ;
- la gravité des conséquences possibles ;
- les salariés concernés ;
- les mesures de prévention déjà en place.

Cette analyse permet de hiérarchiser les risques et de traiter en priorité ceux qui présentent les conséquences les plus importantes.

Le DUERP

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) rassemble les résultats de l'évaluation des risques réalisée dans l'entreprise.

Il constitue un document de référence qui recense les risques identifiés et les mesures de prévention mises en œuvre ou à prévoir.

Le DUERP permet de disposer d'une vision globale des risques professionnels et sert de base à l'amélioration continue de la prévention.
Il doit être tenu à jour et être accessible aux personnes concernées.

Mettre en place un plan d'actions

L'évaluation des risques n'a de sens que si elle débouche sur des actions concrètes.
Le plan d'actions permet de définir les mesures à mettre en œuvre pour réduire ou supprimer les risques identifiés.
Ces actions peuvent concerner :

- l'aménagement des postes de travail ;
- l'achat d'équipements plus sûrs ;
- la mise en conformité de certaines installations ;
- l'organisation du travail ;
- la formation et la sensibilisation des salariés ;
- le suivi des actions réalisées.

Chaque action doit être planifiée, suivie et, si possible, confiée à un responsable afin d'assurer sa mise en œuvre.

Mettre à jour son évaluation

L'évaluation des risques n'est pas un document figé.
Elle doit évoluer en fonction de la vie de l'entreprise.
Il est notamment nécessaire de la mettre à jour lors de changements importants, comme :

- l'acquisition de nouveaux équipements ;
- la création d'un nouveau poste de travail ;
- une modification de l'organisation ;
- l'apparition de nouveaux risques ;
- la survenue d'un accident du travail ou d'un presque accident.

Une évaluation régulièrement actualisée permet de maintenir un niveau de prévention adapté aux réalités du terrain.

✓ À retenir

- L'évaluation des risques est indispensable pour construire une prévention efficace.
- Les dangers doivent être identifiés directement sur le terrain.
- Le DUERP centralise les risques et les mesures de prévention de l'entreprise.
- Chaque risque identifié doit donner lieu à un plan d'actions adapté.
- L'évaluation doit être mise à jour pour rester en phase avec l'évolution de l'entreprise.

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Conseil SP Forma

Le meilleur DUERP est celui qui est utilisé au quotidien.

Ne le considérez pas comme une simple obligation administrative.

Faites-en un véritable outil de pilotage de votre prévention, en l'actualisant régulièrement et en associant vos équipes à son évolution.



 Le saviez-vous ?

Un « presque accident » est une situation qui aurait pu provoquer un accident sans entraîner de blessure ou de dommage.

L'analyse permet souvent de corriger
un risque avant qu'un véritable
accident ne survienne.

Chapitre 5

Évaluer les risques professionnels

Malgré toutes les mesures de prévention mises en place, un accident du travail peut toujours survenir. Lorsqu'il se produit, il est essentiel de réagir rapidement, de respecter les obligations réglementaires et surtout d'en comprendre les causes afin d'éviter qu'il ne se reproduise.

Chaque accident constitue un signal d'alerte qui doit conduire l'entreprise à renforcer sa démarche de prévention.

Définition

Un accident du travail est un événement soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail et ayant entraîné une lésion physique ou psychologique.

Il peut se produire sur le lieu de travail, lors d'un déplacement professionnel ou dans toute situation liée à l'exécution de l'activité professionnelle.

Tous les secteurs d'activité sont concernés, quels que soient la taille de l'entreprise ou le métier exercé.

Les causes fréquentes

La plupart des accidents du travail trouvent leur origine dans une combinaison de plusieurs facteurs.

Les causes les plus fréquentes sont notamment :

- les chutes de plain-pied ;
- les chutes de hauteur ;
- les manutentions manuelles ;
- les machines ou outils mal utilisés ;
- les risques liés à la circulation des véhicules et des engins ;
- le non-respect des consignes de sécurité ;
- le manque de formation ou de sensibilisation.

Identifier ces causes permet de mettre en place des actions de prévention ciblées.

Le coût humain

Au-delà des conséquences matérielles, un accident du travail touche avant tout une personne.

Les blessures peuvent être légères, mais elles peuvent également entraîner une incapacité temporaire ou permanente, avec des répercussions importantes sur la vie professionnelle, familiale et personnelle du salarié.

Un accident peut également avoir un impact sur les collègues, les équipes et le climat de travail au sein de l'entreprise.

La prévention reste donc le meilleur moyen de préserver la santé et le bien-être des collaborateurs.

Le coût financier

Un accident du travail représente également un coût pour l'entreprise.
Parmi les principales conséquences figurent :

- l'absence du salarié ;
- son remplacement éventuel ;
- la désorganisation de l'activité ;
- les retards de production ;
- le temps consacré aux démarches administratives ;
- les réparations ou remplacements de matériel ;
- l'augmentation possible des cotisations liées aux accidents du travail.

Investir dans la prévention coûte souvent beaucoup moins cher que gérer les conséquences d'un accident.

La déclaration

Lorsqu'un accident du travail survient, l'employeur doit effectuer les démarches prévues par la réglementation.

Il est notamment tenu de déclarer l'accident auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) dans les délais réglementaires et de conserver les informations relatives aux circonstances de l'accident.

Une déclaration réalisée rapidement permet une prise en charge adaptée du salarié et facilite le traitement administratif du dossier.

L'analyse des accidents

Après un accident, il est essentiel de rechercher les causes afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise.

L'objectif n'est pas de désigner un responsable, mais de comprendre ce qui s'est passé :

- les consignes étaient-elles adaptées ?
- le matériel était-il conforme ?
- la formation était-elle suffisante ?
- l'organisation du travail était-elle appropriée ?

Chaque accident doit permettre d'améliorer les pratiques et de renforcer la prévention.

✓ À retenir

- Un accident du travail est un événement soudain survenu dans le cadre de l'activité professionnelle.
- Les accidents ont des conséquences humaines, organisationnelles et financières.
- L'employeur doit effectuer les déclarations réglementaires dans les délais prévus.
- Chaque accident doit faire l'objet d'une analyse afin d'en comprendre les causes.
- Une démarche de prévention efficace permet de réduire durablement le risque d'accident.

NOTES

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Conseil SP Forma

Ne vous contentez jamais de traiter les conséquences d'un accident. Prenez le temps d'en analyser les causes avec les personnes concernées. Une analyse objective permet souvent de mettre en évidence des améliorations simples qui éviteront qu'un nouvel accident ne survienne.

 Le saviez-vous ?

L'analyse d'un accident ne vise pas à rechercher un coupable, mais à identifier les causes ayant conduit à l'événement. Cette démarche permet de mettre en place des actions correctives pour éviter qu'un accident similaire ne se reproduise.

Chapitre 6

Les maladies professionnelles

Toutes les atteintes à la santé ne surviennent pas à la suite d'un accident. Certaines maladies se développent progressivement, à la suite d'une exposition répétée à un risque présent dans l'environnement de travail.

Identifier ces risques et mettre en place des mesures de prévention permet de protéger durablement la santé des salariés.

Définition

Une maladie professionnelle est une maladie contractée en raison de l'exposition habituelle à un risque lié à l'activité professionnelle.

Certaines maladies sont reconnues automatiquement lorsqu'elles répondent aux conditions prévues par les tableaux des maladies professionnelles. D'autres peuvent être reconnues après examen du dossier lorsque le lien avec le travail est établi.

La prévention reste le moyen le plus efficace de limiter leur apparition.

Les troubles musculosquelettiques (TMS)

Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent la première cause de maladies professionnelles en France.

Ils touchent principalement les muscles, les tendons et les articulations.

Les principales causes sont :

- les gestes répétitifs ;
- les manutentions manuelles ;
- les postures contraignantes ;
- les efforts physiques importants.

L'aménagement des postes de travail, l'utilisation d'aides à la manutention et la formation aux gestes adaptés permettent de réduire fortement ces risques.

Le burn-out

Le burn-out est un état d'épuisement physique, émotionnel et mental lié à une exposition prolongée à des situations de travail particulièrement stressantes.

Il n'est pas reconnu automatiquement comme une maladie professionnelle en France. Toutefois, il peut, dans certaines situations, faire l'objet d'une reconnaissance au cas par cas lorsque le lien direct avec l'activité professionnelle est démontré.

La prévention passe notamment par une bonne organisation du travail, une charge de travail adaptée, un management de proximité et la prise en compte des risques psychosociaux.

L'amiante

Bien que son utilisation soit interdite depuis plusieurs années, l'amiante reste présente dans de nombreux bâtiments anciens.

Les travaux de rénovation, de maintenance ou de démolition peuvent exposer les salariés à des fibres particulièrement dangereuses pour la santé.

Avant toute intervention sur un bâtiment ancien, il est indispensable de vérifier la présence éventuelle d'amiante et d'appliquer les mesures de prévention appropriées.

Les agents CMR

Les agents CMR sont des substances ou mélanges pouvant être Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction.

Ils peuvent être présents dans certains produits chimiques, solvants, poussières ou fumées.

La prévention consiste notamment à :

- remplacer les produits dangereux lorsqu'une alternative existe ;
- limiter l'exposition des salariés ;
- mettre en place des protections collectives ;
- fournir des équipements de protection individuelle adaptés lorsque cela est nécessaire.

L'exposition au bruit

Une exposition prolongée au bruit peut entraîner une perte progressive de l'audition ainsi que de la fatigue, du stress ou des difficultés de concentration.

La prévention repose notamment sur :

- la réduction du bruit à la source ;
- l'entretien des équipements ;
- l'isolation des postes de travail ;
- le port de protections auditives lorsque cela est nécessaire.

Les vibrations

L'utilisation répétée de certains outils ou engins peut exposer les salariés à des vibrations susceptibles de provoquer des troubles au niveau des mains, des bras ou du dos.

Pour limiter ces risques, il est recommandé de :

- choisir des équipements moins vibrants ;
- assurer leur entretien régulier ;
- limiter la durée d'exposition ;
- organiser des temps de récupération lorsque cela est nécessaire.

✓ À retenir

- Les maladies professionnelles résultent généralement d'une exposition répétée à un risque.
- Les TMS constituent la première cause de maladies professionnelles.
- Le burn-out n'est pas automatiquement reconnu comme maladie professionnelle, mais peut l'être dans certaines situations.
- Les agents CMR, le bruit, les vibrations et l'amiante nécessitent des mesures de prévention adaptées.
- Agir en prévention permet de préserver durablement la santé des salariés.

NOTES

21

Chapitre 7

Les principaux risques professionnels

Chaque entreprise est exposée à des risques différents selon son activité. Certains sont présents dans la majorité des secteurs, tandis que d'autres concernent des métiers plus spécifiques.

L'objectif de ce chapitre est de présenter les principaux risques professionnels et les bonnes pratiques permettant de les prévenir.

Les risques liés à la manutention manuelle

Définition

La manutention manuelle consiste à soulever, porter, pousser, tirer ou déplacer une charge sans l'aide d'un équipement mécanique.

Les principaux dangers

- Troubles musculosquelettiques (TMS)
- Lombalgies
- Chutes
- Écrasements ou pincements

Les bonnes pratiques

- Utiliser des aides à la manutention lorsque cela est possible.
- Adapter les charges au salarié.
- Former les collaborateurs aux gestes et postures.
- Organiser les postes de travail pour limiter les efforts.

Les risques liés à la conduite d'engins (CACES®)

Définition

La conduite d'engins de manutention ou de chantier nécessite des compétences spécifiques afin de garantir la sécurité des conducteurs et des personnes présentes à proximité.

Les principaux dangers

- Collision
- Renversement de l'engin
- Chute de charges
- Heurt de piétons

Les bonnes pratiques

- Former les conducteurs.
- Vérifier l'autorisation de conduite.
- Contrôler quotidiennement l'état des engins.
- Séparer les voies de circulation des piétons.

Les risques électriques

Définition

Toute intervention sur ou à proximité d'une installation électrique expose les salariés à un risque d'électrisation ou d'électrocution.

Les principaux dangers

- Electrisation
- Électrocution
- Arc électrique
- Incendie

Les bonnes pratiques

- Faire intervenir uniquement du personnel habilité.
- Vérifier régulièrement les installations.
- Utiliser du matériel conforme.
- Consigner les installations avant toute intervention.

Les risques liés aux travaux en hauteur

Définition

Les travaux réalisés en hauteur exposent les salariés à un risque important de chute.

Les principaux dangers

- Chutes de hauteur
- Chute d'objets
- Blessures graves ou mortelles

Les bonnes pratiques

- Privilégier les protections collectives.
- Vérifier les échafaudages et plateformes.
- Utiliser les équipements de protection adaptés.
- Former les salariés.

Les travaux à proximité des réseaux (AIPR)

Définition

Les travaux réalisés à proximité des réseaux enterrés ou aériens nécessitent une vigilance particulière afin d'éviter tout endommagement.

Les principaux dangers

- Rupture de canalisation
- Électrocution
- Explosion
- Fuite de gaz

Les bonnes pratiques

- Disposer d'une AIPR lorsque celle-ci est requise.
- Identifier les réseaux avant le début des travaux.
- Respecter les procédures d'intervention.
- Adapter les méthodes de terrassement.

Les espaces confinés (CATEC®)

Définition

Les espaces confinés sont des lieux fermés présentant des risques particuliers liés à l'atmosphère ou aux difficultés d'évacuation.

Les principaux dangers

- Manque d'oxygène
- Gaz toxiques
- Explosion
- Difficulté de secours

Les bonnes pratiques

- Évaluer les risques avant toute intervention.
- Contrôler l'atmosphère.
- Prévoir une surveillance extérieure.
- Former les intervenants.

Les risques chimiques

Définition

Les produits chimiques peuvent présenter des dangers pour la santé des salariés et pour l'environnement.

Les principaux dangers

- Brûlures
- Irritations
- Intoxications
- Incendie

Les bonnes pratiques

- Identifier les produits utilisés.
- Consulter les fiches de données de sécurité.
- Stocker les produits correctement.
- Porter les équipements de protection adaptés.

Les agents CMR

Définition

Les agents CMR sont des substances Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction.

Les principaux dangers

- Cancers professionnels
- Atteintes génétiques
- Troubles de la reproduction

Les bonnes pratiques

- Remplacer les produits dangereux lorsque cela est possible.
- Limiter l'exposition.
- Installer des protections collectives.
- Assurer un suivi des salariés exposés.

Les atmosphères explosives (ATEX)

Définition

Une atmosphère explosive peut se former lorsque des gaz, vapeurs ou poussières inflammables sont présents en quantité suffisante.

Les principaux dangers

- Explosion
- Incendie
- Blessures graves

Les bonnes pratiques

- Identifier les zones ATEX.
- Utiliser du matériel adapté.
- Supprimer les sources d'inflammation.
- Former les salariés concernés.

L'amiante

Définition

L'amiante est un matériau interdit depuis plusieurs années, mais encore présent dans de nombreux bâtiments construits avant son interdiction.

Les principaux dangers

- Inhalation de fibres
- Maladies respiratoires
- Cancers

Les bonnes pratiques

- Repérer l'amiante avant toute intervention.
- Respecter la réglementation.
- Faire intervenir des entreprises qualifiées.
- Utiliser les protections adaptées.

✓ À retenir

- Les risques professionnels varient selon les métiers et les activités.
- Une bonne prévention commence par l'identification des risques.
- Les formations et les équipements adaptés contribuent à réduire les accidents.
- Les mesures de prévention doivent être adaptées à chaque situation de travail.



Conseil SP Forma

Chaque entreprise n'est pas exposée aux mêmes risques. L'essentiel est d'identifier ceux qui concernent réellement votre activité afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées et de former vos collaborateurs lorsque cela est nécessaire.



Le saviez-vous ?

Dans la majorité des cas, les accidents du travail résultent d'une combinaison de plusieurs facteurs : organisation, matériel, environnement de travail et comportement humain. C'est pourquoi une prévention efficace agit sur l'ensemble de ces éléments.

Chapitre 8

Former et sensibiliser les salariés

La prévention des risques professionnels ne repose pas uniquement sur des équipements ou des procédures. Elle passe avant tout par des salariés informés, formés et impliqués.

En développant les compétences de leurs équipes, les entreprises réduisent le risque d'accident, améliorent les conditions de travail et favorisent une véritable culture de la prévention.

Pourquoi former les salariés ?

La formation permet aux collaborateurs de mieux comprendre les risques liés à leur activité et d'adopter les bons comportements au quotidien.

Elle leur donne les connaissances nécessaires pour :

- identifier les situations dangereuses ;
- appliquer les consignes de sécurité ;
- utiliser correctement les équipements de travail ;
- réagir efficacement en cas d'incident ou d'accident.

Former ses salariés, c'est investir dans leur sécurité et dans la performance durable de l'entreprise.

Les formations en prévention

Selon les activités exercées et les risques identifiés dans le DUERP, certaines formations peuvent être nécessaires.

Parmi les principales formations en santé et sécurité au travail figurent notamment :

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ;
- CACES® ;
- Habilitations électriques ;
- Travaux en hauteur ;
- AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) ;
- Espaces confinés (CATEC®) ;
- Risques chimiques ;
- Incendie et évacuation.

Le choix des formations doit toujours être adapté aux risques réellement présents dans l'entreprise.

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un salarié formé pour intervenir rapidement lorsqu'un accident survient.

Il est capable de :

- protéger la victime et les personnes présentes ;
- alerter ou faire alerter les secours ;
- réaliser les premiers gestes de secours ;
- participer à la prévention des risques dans son entreprise.

Au-delà des gestes d'urgence, le SST contribue également à repérer les situations dangereuses et à proposer des actions d'amélioration.

Informier et sensibiliser les salariés

La prévention ne s'arrête pas à la formation. Elle doit être entretenue tout au long de l'année grâce à une communication régulière.

Quelques actions simples peuvent être mises en place :

- accueillir les nouveaux salariés avec un briefing sécurité ;
- afficher les consignes de sécurité ;
- organiser des causeries ou quarts d'heure sécurité ;
- rappeler régulièrement les bonnes pratiques ;
- communiquer après un incident ou un presque accident afin de partager les enseignements.

Une information claire et régulière favorise l'adoption des bons réflexes.

Faire vivre la prévention au quotidien

La sécurité est l'affaire de tous.

Chaque salarié doit être encouragé à signaler une situation dangereuse, proposer des améliorations et participer activement à la démarche de prévention.

Lorsque la prévention devient un réflexe partagé, les risques diminuent durablement et la sécurité s'intègre naturellement au fonctionnement de l'entreprise.

✓ À retenir

- La formation est un levier essentiel de la prévention.
- Les formations doivent être adaptées aux risques identifiés dans le DUERP.
- Le SST joue un rôle clé dans les premiers secours et la prévention.
- La communication régulière renforce les bons comportements.
- Une culture de la prévention repose sur l'implication de tous.



Conseil SP Forma

La prévention n'est pas un événement ponctuel : c'est une démarche continue. Des formations adaptées, complétées par une communication régulière et l'implication des équipes, permettent d'installer durablement une culture de la sécurité au sein de l'entreprise.



Le saviez-vous ?

Les entreprises qui sensibilisent régulièrement leurs équipes à la sécurité développent plus facilement une culture de prévention. Quelques minutes consacrées à un rappel des bonnes pratiques peuvent contribuer à éviter un accident.

Chapitre 9

Les équipements de protection

Les équipements de protection constituent un élément essentiel de la prévention des risques professionnels. Ils permettent de limiter les conséquences d'un danger lorsqu'il n'a pas été possible de le supprimer ou de le réduire suffisamment.

On distingue deux grandes catégories : les Équipements de Protection Collective (EPC) et les Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Les équipements de protection collective (EPC)

Les équipements de protection collective protègent simultanément plusieurs personnes contre un même risque.

Ils doivent toujours être privilégiés car ils agissent directement sur le danger, sans dépendre du comportement individuel des salariés.

Quelques exemples

- Garde-corps
- Barrières de protection
- Capotages de machines
- Ventilation ou aspiration des poussières
- Filets de sécurité
- Signalisation de sécurité

Les EPC constituent la première solution à envisager dans une démarche de prévention.

Les équipements de protection individuelle (EPI)

Les équipements de protection individuelle sont destinés à protéger un salarié contre un risque qui ne peut être totalement supprimé.

Ils viennent en complément des mesures de prévention déjà mises en place.

Quelques exemples

- Casque de chantier
- Lunettes de protection
- Gants
- Chaussures de sécurité
- Harnais antichute
- Protections auditives
- Appareil de protection respiratoire
- Vêtements haute visibilité

Le port des EPI est obligatoire lorsqu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des salariés.

Les obligations de l'employeur

L'employeur doit :

- fournir gratuitement les EPI nécessaires ;
- s'assurer qu'ils sont adaptés aux risques et à la morphologie des utilisateurs ;
- informer et former les salariés à leur utilisation ;
- veiller à leur entretien, leur vérification et leur remplacement lorsqu'ils sont usés ou défectueux.

Un équipement de protection n'est efficace que s'il est correctement utilisé et maintenu en bon état.

Les obligations des salariés

Les salariés ont également un rôle essentiel.

Ils doivent notamment :

- utiliser correctement les équipements mis à leur disposition ;
- respecter les consignes d'utilisation ;
- prendre soin du matériel ;
- signaler tout équipement défectueux ou détérioré.

Le respect de ces règles contribue à garantir la sécurité de tous.

Pourquoi privilégier les EPC ?

Dans une démarche de prévention, les protections collectives sont toujours à privilégier.

Elles permettent de protéger l'ensemble des personnes exposées au risque, sans dépendre d'une action individuelle.

Les EPI interviennent uniquement lorsque les risques n'ont pas pu être supprimés ou suffisamment réduits.

✓ À retenir

- Les EPC protègent plusieurs personnes et doivent être privilégiés.
- Les EPI complètent les mesures de prévention lorsque le risque subsiste.
- L'employeur doit fournir, entretenir et faire utiliser les équipements adaptés.
- Les salariés doivent utiliser correctement les équipements mis à leur disposition.
- Un équipement de protection est efficace uniquement s'il est adapté, entretenu et correctement porté.



Conseil SP Forma

Les équipements de protection ne remplacent jamais la prévention. Avant d'imposer le port d'un EPI, demandez-vous toujours si le risque peut être supprimé ou réduit grâce à une protection collective, une modification de l'organisation du travail ou un équipement plus sûr.



Le saviez-vous ?

Le port d'un casque, de gants ou de chaussures de sécurité ne suffit pas à lui seul à prévenir un accident. En prévention, la meilleure protection reste toujours la suppression ou la réduction du risque à la source, conformément aux principes généraux de prévention.

Chapitre 10

Mettre en place une démarche de prévention durable

La prévention des risques professionnels ne se résume pas à respecter la réglementation. C'est une démarche continue qui évolue avec l'entreprise, ses activités et ses collaborateurs.

Une prévention efficace repose sur l'anticipation, l'amélioration continue et l'implication de tous les acteurs de l'entreprise.

Évaluer régulièrement les risques

L'entreprise évolue en permanence : nouveaux équipements, nouvelles activités, nouveaux collaborateurs ou nouvelles méthodes de travail.

Il est donc essentiel de réévaluer régulièrement les risques afin d'adapter les mesures de prévention aux réalités du terrain.

Une évaluation actualisée permet d'anticiper les difficultés avant qu'un accident ne survienne.

Impliquer les équipes

La prévention est plus efficace lorsque chacun participe à la démarche.

Les salariés sont les premiers à identifier les situations dangereuses et les pistes d'amélioration.

Encourager les échanges, écouter les remontées du terrain et valoriser les bonnes pratiques contribuent à renforcer la sécurité au quotidien.

Faire vivre le DUERP

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ne doit pas rester un document administratif rangé dans un classeur.

Il doit servir de véritable outil de pilotage en permettant :

- de suivre les risques identifiés ;
- de planifier les actions de prévention ;
- de mesurer les améliorations réalisées ;
- d'actualiser les priorités en fonction de l'évolution de l'entreprise.

Développer une culture de la prévention

Une culture de la prévention se construit chaque jour grâce à des actions simples et régulières.

Par exemple :

- organiser des points sécurité avec les équipes ;
- accueillir les nouveaux salariés avec une sensibilisation aux risques ;
- analyser les accidents et les presque accidents ;
- maintenir les compétences grâce aux formations et aux recyclages ;
- encourager chacun à signaler une situation dangereuse.

La prévention devient alors un réflexe partagé par tous.

Faire de la prévention un investissement

La prévention représente un investissement pour l'entreprise.

En réduisant les accidents, les maladies professionnelles et les interruptions d'activité, elle contribue à améliorer la qualité de vie au travail, la performance de l'entreprise et sa pérennité.

Une entreprise qui protège ses salariés protège également son avenir.

✓ À retenir

- La prévention est une démarche continue.
- Les risques doivent être réévalués régulièrement.
- Le DUERP est un véritable outil de pilotage.
- Les salariés doivent être associés à la démarche de prévention.
- Une culture de la sécurité se construit grâce à la formation, à la communication et à l'amélioration continue.



Conseil SP Forma

La prévention n'est jamais totalement acquise.
Prenez l'habitude de vous poser régulièrement une question simple :
"Qu'est-ce que nous pouvons améliorer aujourd'hui pour travailler plus sereinement et en toute sécurité demain ?"
Cette démarche d'amélioration continue est la meilleure garantie d'une prévention durable.



Le saviez-vous ?

Les entreprises qui intègrent durablement la prévention dans leur organisation constatent généralement une diminution des accidents, une meilleure implication des équipes et une amélioration du climat de travail.

La prévention bénéficie à la fois aux salariés et à la performance de l'entreprise.

Check-list

Les 15 réflexes d'une entreprise engagée dans la prévention

Faites le point sur votre démarche de prévention.

Plus vous cochez de cases, plus votre entreprise est engagée dans une démarche de sécurité durable.

- ☐ Mon Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est réalisé et à jour.
- ☐ Les principaux risques de mon entreprise ont été identifiés.
- ☐ Un plan d'actions est défini pour réduire ces risques.
- ☐ Les salariés connaissent les consignes de sécurité.
- ☐ Les nouveaux collaborateurs bénéficient d'un accueil sécurité.
- ☐ Les formations obligatoires sont réalisées en fonction des risques (CACES®, habilitations, SST, AIPR, travail en hauteur, etc.).
- ☐ Les salariés disposent des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés.
- ☐ Les Équipements de Protection Collective (EPC) sont installés lorsque cela est possible.
- ☐ Les équipements de travail sont entretenus et vérifiés régulièrement.
- ☐ Les accidents et les presque accidents sont analysés afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.
- ☐ Des actions de sensibilisation à la sécurité sont organisées régulièrement.
- ☐ Les salariés sont encouragés à signaler les situations dangereuses.
- ☐ Les risques sont réévalués lors de tout changement dans l'entreprise (nouveau matériel, nouveaux locaux, nouvelle organisation...).
- ☐ La prévention fait partie intégrante de notre organisation quotidienne.
- ☐ Nous considérons la sécurité comme un investissement pour nos salariés et pour l'avenir de notre entreprise.

Conclusion

Prévenir les risques professionnels, c'est bien plus que respecter une obligation réglementaire.

C'est protéger les femmes et les hommes qui font vivre l'entreprise, préserver son activité et construire un environnement de travail plus sûr et plus serein.

Chaque action compte : une formation, un équipement adapté, une consigne clairement expliquée ou un risque identifié à temps peuvent éviter un accident.

La prévention est un investissement durable, au service de la sécurité, de la performance et de la pérennité de votre entreprise.

Chez SP FORMA, nous sommes convaincus que la prévention est l'affaire de tous.

Accompagner les entreprises dans cette démarche via la formation des salariés, c'est contribuer à construire des environnements de travail plus sûrs, plus responsables et plus humains.

SP Forma
simplifie la gestion de vos formations sécurité, partout en France !

www.sp-forma.com